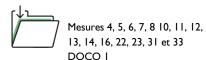


Atteindre un haut niveau de biodiversité sur l'ensemble du territoire









Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine se distingue par une grande diversité d'espaces naturels* et une biodiversité importante. L'état non exhaustif des connaissances de la biodiversité du Parc, réalisé en 2013, mettait en évidence plus de 2 230 espèces végétales (58% des espèces du Centre-Val de Loire) et près de 1000 espèces faunistiques connues, dont 870 jugées remarquables*.

Cette diversité résulte d'une convergence entre trois grandes influences climatiques : atlantique, continentale et méditerranéenne. Elle est également le fruit d'équilibres anciens entre la répartition des espèces dans leurs milieux biologiques et les activités humaines.

Cette nature menacée bénéficie d'actions de protection* et/ou de gestion portées par le Parc et ses partenaires, à travers par exemple l'animation de sites Natura 2000, la gestion de réserves naturelles régionales ou encore la contribution aux réseaux d'espaces naturels sensibles des Départements et des sites des Conservatoires d'espaces naturels.

Cependant, dans un contexte général d'effondrement du vivant, renforcer la préservation de la biodiversité (remarquable comme ordinaire) reste un défi prioritaire face aux mutations socioéconomiques en cours et à venir, telles que la déprise de l'élevage ou l'augmentation de l'artificialisation des sols. Combinées aux effets du changement climatique, elles bouleversent les équilibres écologiques précédemment établis. Le maintien d'une biodiversité viable et fonctionnelle exige l'implication forte de l'ensemble des acteurs du territoire et des changements profonds dans les pratiques socio-économiques.

Ces constats accentuent donc l'urgence et la nécessité de renforcer l'action du Parc et la coordination avec les acteurs du territoire pour stopper l'érosion de la biodiversité. Il s'agit pour le Parc d'assurer les conditions nécessaires au maintien de cette nature remarquable. Pour cela, il est envisagé de déployer des actions de connaissance et de préservation de la biodiversité à grande échelle, sans oublier les secteurs actuellement moins investis par les naturalistes.

IDéfinitions

*Espace naturel: espace sauvage, cultivé ou entretenu qui conserve un aspect non-urbanisé et peu artificialisé, souvent à vocation environnementale, agricole ou forestière.

*Espèce/biodiversité remarquable ou patrimoniale : notion subjective qui attribue une valeur forte aux espèces/habitats selon leur degré de rareté et les menaces qui pèsent sur eux.

*Espace protégé : espace géographique défini et géré sur le long terme pour la conservation de la nature, ses services rendus et ses valeurs culturelles. Les dispositifs de protection sont multiples : réglementation, contrat, convention de gestion ou acquisition foncière.



| Pour le territoire

WWW Enjeux

- Fonctionnalité et intégrité des écosystèmes.
- Résilience de la biodiversité.
- Attachement et soin des Hommes envers la nature.
- Bien être et santé publique.

WW Objectifs opérationnels

- Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel.
- Préserver la biodiversité remarquable et renforcer la biodiversité ordinaire.
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de conservation de la biodiversité.
- Être initiateur et assembleur de stratégies locales en faveur de la biodiversité.
- Faciliter et veiller à l'équité territoriale dans la prise en compte de la biodiversité.

Traductions relatives au plan du Parc

L'ensemble des objectifs de cette mesure 9 et les engagements liés s'appliquent prioritairement aux Réservoirs de Biodiversité, espaces déterminants pour la préservation de la biodiversité du territoire. Les actions de protections les plus fortes seront à envisager sur les Réservoirs de biodiversité principaux y compris ceux concernant les chiroptères ou certains cours d'eau

Compte tenu du rôle central joué par ces réservoirs de biodiversité dans les continuités écologiques, ils font l'objet de traductions plus spécifiques qui sont reprises dans la mesure 10.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître (cf. mesure 1).

Mobilisation et coordination d'un réseau d'acteurs impliqués pour la connaissance de la biodiversité : renforcement et animation du réseau de naturalistes amateurs et professionnels ; inventaires, notamment sur les groupes d'espèces peu connus ou méritant une actualisation et sur des sites peu explorés.

Observation des évolutions de la biodiversité ordinaire et exceptionnelle : capitalisation des inventaires ; suivis naturalistes ; participation à des programmes de recherche ; participation aux observatoires régionaux, à la structuration de webSIG (Système d'information géographique) régionaux et à l'alimentation du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Partager

Animation d'un réseau d'acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité : animation de la coopération entre acteurs associatifs, économiques et institutionnels ; contribution à l'expérimentation et la promotion du savoir-faire des gestionnaires de milieux naturels.

Sensibilisation des acteurs du territoire et des habitants : conception et diffusion d'outils de communication ; programmation/réalisation d'animations, formations, chantiers participatifs... (cf. mesures 2 et 3).



Faire ensemble

Co-construction d'une stratégie adaptative de préservation de la biodiversité : identification dynamique des réservoirs de biodiversité et de leur vulnérabilité, renforcement du réseau d'espaces naturels protégés du territoire en tenant compte de ces réservoirs, stratégie foncière le cas échéant en lien avec les structures compétentes, travail en cohérence avec les stratégies régionales et notamment avec les Agences régionales de la biodiversité (ARB).

Gestion d'espaces et espèces remarquables : animation et gestion de sites exceptionnels ; mise en œuvre de programmes de préservation d'espèces ou d'habitats fragiles et menacés, priorisation d'actions en cohérence avec les sous-trames prioritaires des SRADDET.

Initier et accompagner la gestion des espaces naturels : démarchage/accompagnement de collectivités et gestionnaires pour la mise en œuvre de plans de gestion en faveur de la biodiversité ; accompagnement technique et/ou financier de projets de préservation de la biodiversité (y compris études et aide à la maîtrise d'usage ou foncière si nécessaire); conseils aux acteurs publics et privés ; lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Anticipation des impacts du changement climatique et accompagnement des évolutions : appui à la diversification des modes de gestion des espaces naturels et à la création d'espacesrefuges; expérimentations et diffusion des résultats.

Interventions pour réguler les atteintes à l'environnement : veille de terrain ; coopération avec les services de police de l'environnement, voire mise en place d'une compétence restreinte en interne (commissionnement d'agent(s)).

www Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

Promouvoir des démarches en faveur de la biodiversité dans les établissements scolaires dont les signataires ont la compétence

État.

- Consolider et formaliser la coopération et l'information mutuelle entre les services de l'État et le Parc.
- Mobiliser les outils juridiques existants pour la mise en place de nouveaux espaces protégés pertinents sur le territoire du Parc, en lien avec les stratégies régionales et nationale sur ces thématiques.
- Actualiser l'inventaire voire développer le réseau des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- Promouvoir le déploiement d'un réseau d'éco-volontaires en faveur de la biodiversité, par exemple au travers du service civique ou du service universel.
- Promouvoir le maintien et/ou la reconquête des réservoirs de biodiversité primaires et secondaires, notamment à travers les documents de planification.
- Soutenir les actions de connaissance, préservation, gestion et médiation au travers des organisations compétentes, par exemple l'Office français de la biodiversité (OFB).



Régions.

- Associer le Parc à l'élaboration et l'animation des stratégies régionales relatives à l'environnement, à la biodiversité et à l'aménagement.
- Soutenir les actions de connaissance, préservation, gestion et médiation au travers des organismes ou stratégies régionaux de biodiversité, par exemple les Agences régionales de la biodiversité (ARB) ou les Stratégies régionales biodiversité (SRB).
- Faciliter la mobilisation de fonds pour les démarches en faveur de la biodiversité, y compris les programmes d'éducation à l'environnement.
- Soutenir la création et la gestion d'aires protégées, notamment de Réserves naturelles régionales (RNR).
- Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique (appels à projets Recherche) et le soutien à une agriculture biologique et une sylviculture respectueuse de la biodiversité.

Départements.

- Mener, au travers de leurs plans départementaux des Espaces naturels sensibles (ENS), une politique de préservation, de gestion et de valorisation des espaces naturels du territoire et associer le Parc à cette démarche.
- Soutenir les actions de connaissance, préservation, gestion, valorisation et médiation.
- Intégrer la notion de préservation de la biodiversité dans leurs actions de restauration et d'entretien et projets d'aménagement : gestion différenciée des bermes, création et entretien de voiries, gestion adaptée des réservoirs de biodiversité départementaux (ENS, mares, haies...).

EPCI et communes.

- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de connaissance, préservation, gestion et médiation du patrimoine naturel : mise en œuvre et diffusion des inventaires de la biodiversité communale (ABC, IBC), articles thématiques dans les bulletins communaux ou intercommunaux, gestion adaptée des réservoirs de biodiversité dont la propriété est publique...
- Intégrer les enjeux et objectifs de préservation de la biodiversité dans leur document d'urbanisme et leurs projets opérationnels.
- Mobiliser la diversité des outils fonciers si nécessaire pour assurer la préservation de la biodiversité dans leurs projets.



WWW Partenaires potentiels

Agence de l'eau Loire Bretagne

Agences régionales de la biodiversité

Agriculteurs et leurs groupements, structures en charge des questions agricoles (Chambres d'agriculture, CIVAM, CIAP...)

Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries

Associations de protection de la nature et/ou d'éducation à l'environnement

Chambres consulaires

Chercheurs et universitaires

Conservatoires botaniques nationaux de Brest et du Bassin Parisien

Entreprises situées dans des espaces naturels ou à proximité

Fédérations départementales et associations locales agrées de pêche et pour la protection des milieux aquatiques

Fédérations régionales et départementales des chasseurs, associations locales

Gestionnaires publics et privés des espaces naturels, agricoles et forestiers

Institut national de l'information géographique et forestière

Muséum national d'histoire naturelle

Office français de la biodiversité

Société forestière de la caisse des dépôts et consignations

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Sylviculteurs et leurs groupements, gestionnaires forestiers (ONF, CNPF, Sociétés Forestières ...)

Syndicats de rivières

Syndicats des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau

WWW Bénéficiaires potentiels

Le monde du vivant est préservé des atteintes majeures.

Les acteurs économiques sont conseillés et accompagnés dans leurs projets.

Les habitants et visiteurs bénéficient d'une nature fonctionnelle et préservée.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre et effectifs de certaines espèces patrimoniales (protégées ou sur listes rouges).
- Nombre et surface d'espaces naturels protégés ou soumis à plan de gestion.
- Nombre d'EPCI et d'entreprises engagées pour la nature.